



BUREAU DE L'ASSEMBLEE

AS/Bur/CB (2019) 08

1 juillet 2019

Aux membres de l'Assemblée

Carnet de bord de la réunion tenue à Strasbourg le 28 juin 2019

Le Bureau de l'Assemblée, réuni le vendredi 28 juin 2019 à Strasbourg, sous la présidence de Mme Liliane Maury Pasquier, Présidente de l'Assemblée parlementaire, en ce qui concerne :

- **Troisième partie de session de 2019 (Strasbourg, 24-28 juin) :**
 - . a approuvé la proposition de suivi de la Résolution 2290 (2019) intitulée *Vers un agenda politique ambitieux du Conseil de l'Europe pour l'égalité de genre*, présentée par le Secrétaire Général de l'Assemblée, et a chargé les commissions d'assurer l'équilibre entre les genres dans les groupes d'experts et les autres organes comptant au minimum deux membres ;
 - . a invité la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles à réfléchir, dans le contexte d'un prochain rapport sur la modification de dispositions du Règlement de l'Assemblée, à certains problèmes de procédure identifiés lors de la troisième partie de session ;
- **Quatrième partie de session de 2019 (Strasbourg, 30 septembre – 4 octobre) :** a établi l'avant-projet d'ordre du jour ;
- **Renvois et transmissions en commissions :** a approuvé le renvoi suivant, sous réserve de ratification par l'Assemblée par le biais du Rapport d'activité ;
 - . Doc. 14929, Proposition de résolution, *Faire rendre des comptes pour la destruction du vol MH17* : renvoi à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme pour rapport ;
- **Observation d'élections :**
 - i. *Ukraine : élection législatives anticipées (21 juillet 2019)* : a approuvé la liste finale des membres de la commission ad hoc pour observer ces élections (annexe 1) ;
- **Règlement sur les expositions dans le Foyer de l'Assemblée :** a pris note du mémorandum préparé par le Secrétaire Général de l'Assemblée et a approuvé le règlement sur les expositions dans le Foyer de l'Assemblée, sous réserve de ratification par l'Assemblée par le biais du Rapport d'activité (annexe 2) ;
- **Demandes de débats selon la procédure d'urgence ou de débats d'actualité : recevabilité et critères de sélection :** a pris note du mémorandum préparé par le Secrétaire Général de l'Assemblée et a approuvé les critères de recevabilité et de sélection des demandes de débats selon la procédure d'urgence et d'actualité, sous réserve de ratification par l'Assemblée par le biais du Rapport d'activité (annexe 3) ;
- **Questions budgétaires - Analyse de l'utilisation faite par les groupes politiques de leurs allocations pour 2018 :** a pris note de la lettre de la Présidente de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles, a approuvé la communication présentée par la Commission et a décidé d'examiner la révision des modalités de calcul de l'allocation attribuée aux groupes politiques lors de la prise de décision sur la répartition de l'allocation forfaitaire pour 2020 ;

- **Forum mondial de la démocratie 2019 (Strasbourg, 6-8 novembre)** : a approuvé la composition de la commission ad hoc du Bureau pour participer au Forum et a désigné Mme Liliane Maury Pasquier, Présidente de l'Assemblée, en tant que sa Présidente (annexe 4) ;
- **Réseau parlementaire mondial de l'OCDE (Paris, 10 octobre 2019)** : a approuvé la composition de la commission ad hoc du Bureau pour participer au Réseau parlementaire mondial de l'OCDE qui se tiendra le 10 octobre à Paris et a désigné Mme Liliane Maury Pasquier, Présidente de l'Assemblée, en tant que sa Présidente (annexe 5) ;
- **Rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente (28 juin – 29 septembre 2019)** : a désigné Mme Nicole Trisse (France, ADLE), comme rapporteure ;
- **Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)** : a approuvé les listes des candidat·e·s au titre de l'Azerbaïdjan, l'Irlande, l'Italie et du Monténégro à transmettre au Comité des Ministres ;
- **Composition de la commission de suivi et de la commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme** :
 - i. *Commission de suivi* :
 - sur la base d'une proposition du Groupe ADLE, a nommé M. Eerik-Niiles Kross (Estonie)
 - sur la base d'une proposition du Groupe PPE/DC, a nommé M. Mihail Posoi (République de Moldova) et M. Ruben Rubinyan (Arménie)
 - ii. *Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme* :
 - sur la base d'une proposition du Groupe PPE/DC, a nommé M. Jason Azzopardi (Malte)
- **Réunion du Bureau à Berne (3 septembre 2019)** : a pris note du projet de programme et des informations pratiques ;
- **Réunions en dehors de Strasbourg et Paris** : a décidé de ne pas autoriser la sous-commission sur les Diasporas (de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées) à se réunir à Amman (Jordanie) le 18 septembre 2019 ;
- **Dates et lieux des prochaines réunions** : a décidé de tenir ses réunions comme suit :

Mardi 3 septembre 2019, Berne, à 8 h 30
Lundi 30 septembre 2019, Strasbourg, à 8 h
Vendredi 4 octobre 2019, Strasbourg, à 8 h 30
Jeudi 28 novembre 2019, Tbilissi,
Vendredi 13 décembre 2019, Paris, à 9 h

Isild Heurtin, Kateryna Gayevska

Copie aux :

Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire
Directeurs et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire
Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée
Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie
Secrétaire Général du Congrès
Secrétaire du Comité des Ministres
Directeurs Généraux
Directrice de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
Directrice du bureau de la Commissaire aux droits de l'homme
Directeur de la Communication
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

Annexe 1

AS/Bur/UKR (2019) 2 rev.
28 June / juin 2019

**AD HOC COMMITTEE FOR THE OBSERVATION OF
THE EARLY PARLIAMENTARY ELECTIONS IN UKRAINE
COMMISSION AD HOC POUR L'OBSERVATION
DES ELECTIONS LEGISLATIVES ANTICIPEES EN UKRAINE**

21 JULY 2019 / 21 JUILLET 2019

List of members / Liste des membres

Chairperson / Président

Lord RUSSELL (United Kingdom / Royaume-Uni, EC/CE)

Group of the European People's Party (EPP/CD) / Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

Mr / M. Corneliu Mugurel COZMANCIUC, Romania / Roumanie

Ms / Mme Katalin CSÖBÖR, Hungary / Hongrie

Mr / M. Zsolt CSENGER-ZALÁN, Hungary / Hongrie

Mr / M. Killion MUNYAMA, Poland / Pologne

Mr / M. Aleksander POĆIEJ, Poland / Pologne *

Mr / M. Krzysztof TRUSKOLASKI, Poland / Pologne

...

...

...

...

...

...

...

Socialists, Democrats and Greens Group / Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC)

Mr / M. Stefan SCHENNACH, Austria / Autriche

Mr / M. Pierre-Alain FRIDEZ, Switzerland / Suisse

Mr / M. Erwin BUSHATI, Albania / Albanie

Mr / M. Constantinos EFSTATHIOU, Cyprus / Chypre

Mr / M. Etienne GRECH, Malta / Malte

Mr / M. Predrag SEKULIĆ, Montenegro / Monténégro

Mr / M. Betian KITEV, North Macedonia / Macédoine du Nord

Ms / Mme Petra BAYR, Austria / Autriche

Mr / M. Sabir HAJIYEV, Azerbaijan / Azerbaïdjan

...

...

...

European Conservatives Group (EC) / Groupe des conservateurs européens (CE)

Lord BLENCATHRA, United Kingdom / Royaume-Uni

Lord RUSSELL, United Kingdom / Royaume-Uni

Ms / Mme Nino GOGUADZE, Georgia / Géorgie

...

...

...

Alliance of Liberals and Democrats for Europe (ALDE) /**Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)**

Mr / M. Jokin BILDARRATZ, Spain / Espagne

Mr / M. Bertrand BOUYX, France

Mr / M. Hovhannes IGITYAN, Armenia / Arménie

Mr / M. František KOPŘIVA, Czech Republic / République Tchèque

Mr / M. Jacques LE NAY, France

Mr / M. Mart van de VEN, Netherlands / Pays-Bas*

Group of the Unified European Left (UEL) / Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

Mr / M. Andrej HUNKO, Germany / Allemagne

Mr / M. Paul GAVAN, Ireland / Irlande

Substitutes / suppléants

Mr / M. George LOUCAIDES, Cyprus / Chypre

Mr / M. Marco NICOLINI, San Marino / Saint-Marin *

Free Democrats Group (FDG) / Groupe des démocrates libres (GDL)

Mr / M. Nagif HAMZAYEV, Azerbaijan / Azerbaïdjan*

Substitutes / suppléants

Mr Elshad HASANOV, Azerbaijan / Azerbaïdjan

Co-rapporteurs AS/MON (*ex officio*)

Mr / M. Alfred HEER, Switzerland / Suisse

Ms / Mme Dzhema GROZDANOVA, Bulgaria / Bulgarie *

Venice Commission / Commission de Venise

Secretariat / Secrétariat

* Member of the pre-electoral mission / membre de la mission pré-électorale

Annexe 2

Décision du Bureau de l'Assemblée sur Le Règlement sur les expositions dans le foyer de l'Assemblée

Le règlement ci-après s'applique pendant et en dehors des parties de session de l'Assemblée. Toutefois, il ne concerne pas les expositions organisées dans le foyer pendant les sessions du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et les autres expositions organisées dans le cadre d'événements dûment autorisés se déroulant dans l'hémicycle de l'Assemblée.

1. Définition de la zone couverte

Le foyer de l'Assemblée est la zone située à l'extérieur même de l'hémicycle (salle des séances plénières) ; il se compose de huit espaces d'exposition.

2. Auteurs des demandes

Les demandes d'organiser une exposition dans le foyer de l'Assemblée peuvent être adressées uniquement par les institutions suivantes :

- Commissions de l'Assemblée
- Délégations parlementaires des Etats membres ; de Parlements bénéficiant du statut d'invité spécial, d'observateur ou de partenaire pour la démocratie ;
- Institutions et organes du Conseil de l'Europe.

Les demandes émanant de Représentations permanentes des Etats concernés ne peuvent être examinées que si elles sont transmises par l'intermédiaire de la délégation parlementaire concernée et avec le soutien de celle-ci.

Une commission/délégation/institution qui en fait la demande ne peut se voir attribuer qu'une exposition par an.

3. Eléments de la demande

Les demandes d'organiser une exposition doivent comprendre les éléments suivants :

- le titre
- le thème de l'exposition
- un argumentaire montrant qu'elle satisfait à l'un des critères suivants :
 - avoir un rapport avec les travaux et les valeurs du Conseil de l'Europe
 - contribuer à la coopération entre Etats membres
 - avoir un rapport avec les travaux de l'Assemblée
- une présentation détaillée de l'exposition, par exemple, un « scénario », des photos scannées ou d'autres échantillons du type d'exposition devant être présenté (sous forme électronique)
- la taille de l'exposition, sachant que tout organisateur ne peut bénéficier que d'un espace, dont la taille est limitée
- un engagement selon lequel si elle est acceptée, l'exposition sera installée le vendredi précédant la partie de session et démontée au plus tôt le vendredi après la fin de la partie de session

4. Le thème de l'exposition

Il ne doit pas prêter à controverse ou susciter des divisions politiques et, en tout état de cause, il ne doit pas comprendre de la propagande en faveur d'idées ou d'activités incompatibles avec les principes du Conseil de l'Europe. En particulier, il ne doit pas avoir un contenu raciste, xénophobe ou intolérant.

5. Destinataire des demandes et délai de dépôt

Les demandes d'autorisation doivent être soumise au Président / à la Présidente de l'Assemblée au plus tard six semaines avant l'ouverture de la partie de session concernée. Ce délai ne s'applique pas aux expositions organisées en dehors des parties de sessions de l'Assemblée.

6. Lignes directrices de la prise de décisions

Il appartient au Président / à la Présidente de l'Assemblée de se prononcer sur les demandes par une décision qui est sans appel. Il / Elle le fait sur la base des critères énoncés aux paragraphes 3 à 5 ci-dessus. Ces critères ne sont pas contraignants mais visent à aider le Président / la Présidente à prendre une décision.

Annexe 3

Décision du Bureau sur les critères de recevabilité et de sélection des demandes de débats selon la procédure d'urgence ou d'actualité

Conformément aux articles 51 et 53 du Règlement de l'Assemblée, il est de la responsabilité du Bureau de l'Assemblée de soumettre à l'Assemblée des propositions de débats selon la procédure d'urgence ou de débats d'actualité sur la base des demandes qui lui ont été soumises.

1. Lorsqu'il propose à l'Assemblée de tenir un débat selon la procédure d'urgence, les critères de sélection du Bureau sont les suivants :
 - Urgence relative (par opposition à sujet d'actualité), en tenant compte de la nécessité de disposer de temps pour rédiger un projet de texte en bonne et due forme ;
 - Contexte politique, social ou économique du moment qui justifie l'urgence, le thème étant soit nouveau pour l'Assemblée, soit récurrent, mais arrivé à un point culminant ;
 - Nature controversée du thème, qui implique une participation plus importante des membres et des retombées plus importantes du texte adopté ;
 - Nombre d'Etats membres concernés ;
 - Nombre et priorité relative de l'ensemble des demandes de débat déposées.

2. Lorsqu'il propose à l'Assemblée de tenir un débat d'actualité, les critères de sélection du Bureau sont les suivants :
 - Actualité du thème (par opposition à l'urgence de la question) ;
 - Intérêt présenté par le thème aux yeux d'un grand nombre de membres de l'Assemblée et d'Etats membres du Conseil de l'Europe ;
 - Apport que représenterait un débat pour la rédaction ultérieure d'un rapport par une commission de l'Assemblée ;
 - Intérêt médiatique que pourrait susciter un débat.

3. Les critères ci-dessus ne sont pas contraignants mais sont destinés à aider le Bureau à prendre une décision.

4. La note de bas de page explicative suivante est à ajouter à l'article 51.2. du Règlement de l'Assemblée :

« L'Assemblée n'a pas compétence pour transformer une demande de débat selon la procédure d'urgence en débat d'actualité. ».

5. La note de bas de page explicative suivante est à ajouter à l'article 53.3. du Règlement de l'Assemblée :

« Si un membre de l'Assemblée s'oppose à la décision du Bureau de rejeter une demande de débat d'actualité, et si l'Assemblée approuve la décision du Bureau à la majorité des suffrages exprimés, l'Assemblée ne tiendra pas ce débat. Si l'Assemblée rejette la décision du Bureau à la majorité des suffrages exprimés, l'Assemblée tiendra ce débat d'actualité.

Le membre de l'Assemblée qui s'oppose à la décision du Bureau de rejeter l'ensemble des demandes de débat d'actualité doit préciser son objection et spécifier quel débat d'actualité il souhaite que l'Assemblée tienne. Si l'Assemblée approuve la décision du Bureau à la majorité des suffrages exprimés, l'Assemblée ne tiendra pas de débat d'actualité. Si l'Assemblée rejette la décision du Bureau à la majorité des suffrages exprimés, l'Assemblée tiendra le débat d'actualité qui a fait l'objet de la contestation.

L'Assemblée n'a pas compétence pour transformer une demande de débat d'actualité en débat selon la procédure d'urgence. L'Assemblée n'est pas compétente pour modifier le titre d'un débat d'actualité. »

6. Le Bureau peut transformer une demande de débat d'actualité en un débat selon la procédure d'urgence et vice versa, sous réserve des dispositions du paragraphe 8 ci-dessous.

7. Le Bureau peut modifier le titre d'un débat selon la procédure d'urgence ou d'un débat d'actualité, sous réserve des dispositions du paragraphe 8 ci-dessous.

8. Tant pour la transformation d'une demande que pour le changement de titre par le Bureau, l'accord préalable des auteurs de la demande initiale (ou de leurs représentants) est requis. Si un tel accord n'est pas obtenu, le Bureau ne peut procéder à la transformation d'une demande ni à la modification du titre.

Annexe 4

**Bureau of the Assembly
Bureau de l'Assemblée**

28 June 2019

**Ad Hoc Committee to participate in the World Forum for Democracy
on 6-8 November 2019 in Strasbourg
Commission ad hoc pour participer au Forum mondial de la démocratie
du 6 au 8 novembre 2019 à Strasbourg**

LIST OF MEMBERS / LISTE DES MEMBRES

Chairperson / Présidente

Ms Liliane Maury Pasquier - President of the Parliamentary Assembly / Présidente de l'Assemblée parlementaire

Committee on Political Affairs and Democracy / Commission des questions politiques et de la démocratie

/

Committee on Legal Affairs and Human Rights / Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Mr Ziya Altunyaldız (Turkey, NR / Turquie, NI)

Mr Norbert Kleinwaechter (Germany, NR / Allemagne, NI)

Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by Member States of the Council of Europe (Monitoring Committee) / Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

/

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

/

Committee on Culture, Science, Education and Media / Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Mr Rafael Comte (Switzerland, ALDE / Suisse, ADLE)

Mr Sos Avetisyan (Armenia, NR / Arménie, NI)

Mr Roland Rino Büchel (Switzerland, ALDE / Suisse, ADLE)

Mr José Cepeda (Spain, SOC / Espagne, SOC)

Lord George Foulkes (United Kingdom, SOC / Royaume-Uni, SOC)

Mr Hovhannes Igityan (Armenia, NR / Arménie, NI)

Mr Roberto Rampi (Italy, SOC / Italie, SOC)

Committee on Equality and Non-Discrimination / Commission sur l'égalité et sur la non-discrimination

Ms Petra Bayr (Austria, SOC / Autriche, SOC)

Ms Jette Christensen (Norway, SOC / Norvège, SOC)

Mr Jean-Pierre Grin (Switzerland, ALDE / Suisse, ADLE)

Mr Momodou Malcolm Jallow (Sweden, UEL / Suède, GUE)

Mr Robert Troy (Ireland, ALDE / Irlande, ADLE)

Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons / Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Ms Tatevik Hayrapetyan (Armenia, EPP/CD / Arménie, PPE/DC)

Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs / Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

Mr Egidijus Vareikis (Lithuania, EPP/CD / Lituanie, PPE/DC)

Annexe 5**Bureau of the Assembly
Bureau de l'Assemblée**

28 June 2019

**Ad Hoc Committee to participate in the OECD Global Parliamentary Network
Commission ad hoc pour participer au Réseau parlementaire mondial de l'OCDE****LIST OF MEMBERS / LISTE DES MEMBRES****Chairperson / Présidente**

Ms Liliane Maury Pasquier - President of the Parliamentary Assembly / Présidente de l'Assemblée parlementaire

Committee on Political Affairs and Democracy / Commission des questions politiques et de la démocratie

Mr Corneliu Mugurel Cozmanciuc (Romania, EPP/CD / Roumanie, PPE/DC)

Mr Oleksii Goncharenko (Ukraine, EC / CE)

Ms Deborah Bergamini (Italy, EPP/CD / Italie, PPE/DC)

Committee on Legal Affairs and Human Rights / Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Mr Ziya Altunyaldız (Turkey, NR / Turquie, NI)

Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by Member States of the Council of Europe (Monitoring Committee) / Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

/

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Ms Jennifer De Temmerman (France, NR / NI)

Baroness Doreen E. Massey (United Kingdom, SOC / Royaume-Uni, SOC)

Mr Stefan Schennach (Austria, SOC / Autriche, SOC)

Ms Selin Sayek Böke (Turkey, SOC / Turquie, SOC)

Committee on Culture, Science, Education and Media / Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Mr Rafael Comte (Switzerland, ALDE / Suisse, ADLE)

Mr José Cepeda (Spain, SOC / Espagne, SOC)

Mr Hovhannes Igityan (Armenia, NR / Arménie, NI)

Mr Roberto Rampi (Italy, SOC / Italie, SOC)

Committee on Equality and Non-Discrimination / Commission sur l'égalité et sur la non-discrimination

Ms Petra Bayr (Austria, SOC / Autriche, SOC)

Mr Jean-Pierre Grin (Switzerland, ALDE / Suisse, ADLE)

Ms Zita Gurmai (Hungary, SOC / Hongrie, SOC)

Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons / Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Ms Anne-Mari Virolainen (Finland, EPP/CD / Finlande, PPE/DC)

Ms Tatevik Hayrapetyan (Armenia, EPP/CD / Arménie, PPE/DC)

Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs / Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

/